

VÉTROZ

SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

OCTOBRE 2014



© Studio Bonnardot

Editorial

Cet été a non seulement été marqué par un temps on ne peut plus capricieux, mais pour notre commune il a également coïncidé avec le retour désagréable d'intempéries qui ont malheureusement touché plusieurs de nos concitoyens, que ce soit au travers d'inondations dans les bâtiments ou de ravinelements dans les vignes.

La Municipalité s'efforce, dans la mesure de ses compétences et responsabilités de leur venir en aide et de trouver des solutions permettant de minimiser l'impact de ces désagréments. Le Conseil Municipal et les services concernés sont en contact depuis le début août avec la Commune de Conthey et le Canton du Valais afin de trouver les solutions devant éviter à l'avenir de tels dégâts.

J'espère que nous pourrions répondre du mieux possible aux attentes suscitées par cette situation exceptionnelle et profite de cet éditorial pour remercier très sincèrement toutes les personnes qui ont participé aux différentes interventions nécessitées par ces fortes pluies estivales.

Nous sommes actuellement occupés à l'élaboration du budget 2015 et il est bien évident que nos priorités devront inclure les réponses à donner afin de pouvoir sécuriser au mieux le territoire communal.

Je vous remercie encore de votre compréhension par rapport aux nuisances engendrées par la réfection de la route cantonale, mais je suis persuadé que le résultat obtenu vous fera

vite oublier ces quelques semaines difficiles. Pour le reste nous espérons pouvoir tenir les délais pour les différents travaux prévus d'ici à la fin de cette année.

En ces temps de vendanges, je souhaite qu'après tous les malheurs endurés durant cette année la qualité soit au moins au rendez-vous afin de mettre un peu de baume au cœur de nos vignerons et encaveurs.

Bel automne à tous.

Stéphane Germanier
Président

DANS CE NUMÉRO

Rentrée scolaire 2014 - 2015	2-3
Nonagénaires	3
Complexe funéraire unique dans la région.....	3
Fête patronale de la Madeleine.....	4-5
Conseil général: bienvenue à M. Rexhepi	5
Intempéries	6
Salle de gym double des Plantys.....	7
Personnel communal	7
Chemin d'école	8-9
Maintien du vignoble en terrasse	10
Concours ProKilowatt	10
Energie et Environnement	10
Extraits des décisions du Conseil Municipal 3ème trimestre	11



© Studio Bonnardot

RENTRÉE SCOLAIRE 2014 - 2015

La rentrée scolaire 2014-2015 a été marquée par l'introduction de plusieurs innovations :

- Afin de satisfaire au concordat sur l'Harmonisation scolaire, une nouvelle nomenclature des classes est introduite.

Dès maintenant, les degrés se déclinent de la 1ère à la 8ème année selon le modèle suivant :

Anciennement	Dès 2014-2015
1E	1H
2E	2H
1P	3H
2P	4H
3P	5H
4P	6H
5P	7H
6P	8H

- Les élèves du Cycle 2 (5ème à 8ème Harmos) sont désormais regroupés par degrés dans les mêmes bâtiments. Les 5H et 6H aux Plantys et les 7H et 8H à Bresse.

Afin de limiter les distances de déplacement entre le lieu d'habitation et le lieu de scolarisation, un transport scolaire est proposé aux enfants justifiant un trajet à pied trop important.

- Avec l'ouverture de la nouvelle aile nord et la rénovation de l'ancien bâtiment, les Plantys ont fait peau neuve. Même si les dernières finitions demanderont encore un peu de patience, les élèves et le corps enseignant bénéficient d'un cadre de travail parfaitement adapté à leurs besoins.

Âge d'entrée à l'école

La nouvelle loi sur l'enseignement primaire (LEP) entrera en vigueur lors de la rentrée 2015. L'école enfantine (1-2H) sera alors intégrée dans le cursus obligatoire et la date de l'âge d'entrée en scolarité sera harmonisée sur l'ensemble du territoire suisse.

Sur le plan cantonal, le Conseil d'État a décidé d'échelonner l'avancement de l'âge d'entrée, fixé actuellement à 4 ans révolus au 30 septembre. Je tiens à préciser qu'aucune dérogation ne pourra être acceptée.



© Studio Bonnardot

Année	Âge des enfants
2015-2016	nés entre le 01.10.2010 et le 31.08.2011
2016-2017	nés entre le 01.09.2011 et le 31.07.2012
2017-2018	nés entre le 01.08.2012 et le 31.07.2013

Avec un recul de quelques semaines, le bilan de cette dernière rentrée est plus que satisfaisant. Je tiens à remercier l'ensemble du corps enseignant pour son engagement et son professionnalisme et c'est avec une grande sérénité que j'appréhende la suite de l'année scolaire.

Chers élèves, chers parents, je vous souhaite une excellente entrée dans la nouvelle saison et compte sur votre confiance et votre collaboration.

Pour les écoles de Vétroz
Thierry Evéquoz, Directeur



© Studio Bomardot

NONAGÉNAIRES

Durant ce trimestre le Conseil Municipal a eu le plaisir et l'honneur de féliciter 3 nonagénaires, vifs d'esprit et très en forme, qui ont pu fêter ce symbolique anniversaire entourés de leur famille et de leurs proches.

Monsieur Antoine Charrex	né le 3 août 1924.
Madame Jeanne Marie Masson Penon	née le 25 août 1924
Madame Gabrielle Papilloud	née le 25 septembre 1924

COMPLEXE FUNÉRAIRE UNIQUE DANS NOTRE RÉGION



Pour tout renseignements :

Service funèbre Patrick Quarroz
Ch. du Repos 21, 1963 Vétroz
027.346.93.93 24h/24h.
www.centrefuneraire.ch

Depuis juillet 2014, un complexe funéraire est mis à disposition des familles en deuil par le service funèbre Patrick Quarroz au Chemin du Repos 21, à Vétroz.

Ce complexe comprend une chapelle funéraire (35 places), intime, feutrée, pouvant accueillir toutes les pratiques religieuses et laïques. Elle sert également aux visites mortuaires avant la veillée et/ou la cérémonie religieuse dans notre belle église de Vétroz.

Une salle de préparation est mise à disposition pour certains rituels religieux.

Les familles ayant été touchées par la disparition d'un proche ont apprécié ce lieu respectueux et apaisant.



FÊTE PATRONALE DE LA MADELEINE Un clin d'oeil à l'interculturalité



Samedi 6 septembre en journée, la fête de la Madeleine a mis l'accent sur l'interculturalité du village.

Accueillis à midi par un buffet aux saveurs du monde, les villageois ont pu s'en délecter. Dix communautés de Vétroz ont cuisiné les spécialités de leurs pays afin de partager leur culture, leur générosité et le plaisir d'être réunis.

« J'ai terminé mon travail à 23h, j'ai cuisiné toute la nuit pour la fête » confie Sella, Sri-lankais de la commune, à 9h, le matin de la fête.



Après avoir goûté de tout (ou presque), les visiteurs ont pu découvrir et s'initier à des disciplines comme le flamenco, la danse indienne, la capoeira ainsi que les danses inspirant la culture jeune actuelle. La bibliothèque interculturelle de Sion a mis à disposition des livres pour enfants en une multitude de langues et le centre de formation du Botza nous a fait l'honneur d'exposer les peintures d'une artiste iranienne. « Cette artiste retranscrit sur ses toiles son parcours migratoire. On voit que ces dernières toiles deviennent plus colorées. » nous explique Frédéric Moix du Botza. Pour terminer, chacun a pu apprécier l'artisanat portugais ainsi que la seconde vie d'objets brillamment recyclés.





Puis, le groupe de danseurs et chanteurs africains "Djelya Cafo" a envoûté tout le monde sur la place du Four avec leurs rythmes mandingues et leurs instruments traditionnels d'Afrique de l'ouest.

En début de soirée, les démonstrations de danses ont créé un lien avec les festivités du soir, pour terminer avec Lamine Konte sur la place du Four. Ce conteur, qui a recueilli durant deux ans les paroles de ses anciens en Casamance, tenait à nous les transmettre ce soir-là.

« C'est super ce qui a été organisé aujourd'hui ! Ça donne l'occasion aux personnes étrangères de participer à cette fête villageoise. Les plats sont excellents. Il faudra remettre cela l'année prochaine ! » a confié l'une des dégustatrices.

« C'était un vrai moment de partage. Les gens ont bien joué le jeu et étaient curieux de découvertes. Je pense que cette fête a permis de mettre en valeur les richesses interculturelles et intergénérationnelles. Pour une première, le bilan est positif puisque tout le monde est prêt à repartir de plus belle en 2015, sourire aux lèvres. Nous espérons que ce voyage à la rencontre de l'Autre attirera davantage de monde l'année prochaine. J'en profite pour dire un GRAND MERCI à toutes les personnes qui ont participé à ce projet, y ont mis leur cœur et sans lesquelles rien n'aurait été possible. Merci également aux sociétés locales pour cette collaboration. »

*Déleguée à l'intégration
Cynthia Epiney (-Balet)*



CONSEIL GÉNÉRAL M. Karakatsanis Konstantinos passe le relais



Pour des raisons de santé, M. Kostas Karakatsanis a renoncé à son mandat de conseiller général et les parrains de la liste radicale ont choisi de nommer M. Jeton Rexhepi comme nouveau conseiller général.

M. Rexhepi réside à Vétroz, il est père de deux petits enfants et collabore à la gestion d'une entreprise de nettoyage et d'entretiens divers avec son épouse.

Nous remercions M. Karakatsanis pour son engagement durant ses 15 ans d'activité et lui souhaitons un total rétablissement. Nous souhaitons également à M. Rexhepi beaucoup de satisfactions dans ses nouvelles fonctions.

INTEMPÉRIES

24 juillet 2014

Un violent orage s'abat sur les Coteaux du Soleil. L'ensemble de Vétroz subit les inondations et coulées de boue. La situation d'urgence est décrétée. Les pompiers interviendront plus de 70 fois cette nuit-là à Vétroz-Ardon. De Riddes à Sion, ils sont venus prêter main forte. La protection civile est appelée en renfort. La situation d'urgence est levée. Le week-end passe, et silencieusement, le service public remet en état les infrastructures communales et les entreprises font preuve de beaucoup de disponibilité. Merci à toutes ces personnes. La remise en état par chacun des terrains, vignes et habitations peut commencer.



8 - 10 août 2014

Les rares apparitions du soleil durant cette période estivale n'ont pas permis d'assécher les sols. D'innombrables ravines déchirent toujours le coteau. Ce soir-là, un nouvel orage éclate. Le quartier de Champmarais est à nouveau sinistré, et les vignes ravinent de plus belle, laissant les vigneron perplexes.

Deux éléments positifs ressortent tout de même de ces événements. La correction du torrent Moulin-Fontaines a porté ses fruits et n'a pas débordé. Le bon entretien des réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux claires a permis d'éviter un dysfonctionnement de ces infrastructures qui ont évacué autant d'eau que techniquement possible.

Plusieurs éléments ont concouru pour l'avènement de ces sinistres. Des mesures urgentes ont été mises en place sous le feu de l'action. Dès lors, prioriser et planifier les interventions futures à entreprendre est indispensable. Les communes touchées par ces intempéries, soit Ardon, Conthey, Chamoson et Vétroz, ont mandaté de toute urgence le bureau d'ingénieur spécialiste Idealp SA afin de superposer les zones sinistrées, les études et rapports existants concernant les torrents, ainsi que le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux).

Les conclusions de ce mandat sont attendues avec impatience, afin de pouvoir budgétiser les premières mesures pour l'année 2015. De manière générale, trois principaux axes d'intervention doivent être définis :

1. Poursuite de l'exécution du PGEE pour la séparation des eaux claires des eaux usées, prévu annuellement.
2. Correction des torrents, à l'instar du torrent Moulin-Fontaines.
3. Extension et amélioration du réseau de drainage du coteau, en parallèle au projet de maintien des murs du vignoble prévu ces 10 prochaines années.

Sous le contrôle du Service Technique, la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures nécessitera beaucoup de temps, considérant l'ampleur des travaux à projeter, leur financement et les procédures légales à respecter.

*Pour le Service technique
Nicolas Berner*



SALLE DE GYM DOUBLE DES PLANTYS

Le 22 juillet 2013, un orage éclata à Vétroz. Les aménagements extérieurs du chantier des Plantys n'étant pas réalisés, la nouvelle double salle de gym fraîchement terminée fut inondée. Le séchage et la remise en état du parquet ont alors nécessité près de 9 mois.

Le 24 juillet 2014, de violentes intempéries ont touché l'ensemble des communes des Coteaux du Soleil, et la salle de gym fut à nouveau submergée. Des mesures constructives de protection ont alors été mises en œuvre.

Considérant les coûts et délais associés à une remise en état du parquet, le Conseil Municipal a opté pour un remplacement complet et immédiat de ce dernier. Dès lors, la salle de gym sera opérationnelle pour les relâches d'automne.

*Pour le Service technique
Nicolas Berner*



PERSONNEL COMMUNAL

Nomination d'un collaborateur au sein des travaux publics

Suite au départ à la retraite de M. Gérald Bourquin et à la mise au concours du poste, le Conseil municipal a désigné M. Michel Aeschlimann en qualité de nouveau collaborateur au sein de l'équipe des travaux publics, fonction qu'il assume depuis le 4 août dernier.

Menusier de formation, M. Aeschlimann habite notre commune depuis 18 ans et a travaillé durant 25 années dans une entreprise sédunoise, exerçant successivement différentes fonctions. Nul doute qu'il sera, par son savoir-faire technique, ses connaissances pratiques et théoriques ainsi que par sa bonne humeur, un apport appréciable pour la collectivité vétrozaine.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe !



CHEMIN D'ÉCOLE - sécurité - parcage - santé

De plus en plus de parents amènent leurs chérubins en voiture à l'école. Que ce soit au centre scolaire du Pavillon, de Bresse ou des Plantys, Cet état de fait devient un vrai souci de sécurité, de santé et de parcage.

En effet à l'heure où le surpoids corporel est en passe de devenir un fléau mondial, (en Suisse 38 à 58 % des hommes et 22 à 33 % des femmes ont un poids excessif) ne serait-il pas le moment de laisser nos chères têtes blondes se rendre à pied ou à vélo à l'école. L'OMS prône 30 minutes d'activité physique par jour, alors laissons leur cette chance. Quoi de plus instructif que se rendre à pied ou à vélo à l'école. On y apprend beaucoup de choses; on peut se rendre compte que les fleurs poussent dans les champs, que les oiseaux sifflent, que la pluie mouille les cheveux et bien d'autres astuces dont ils n'auront connaissance en restant enfermés dans l'habitacle d'une automobile. D'ailleurs, il n'est pas interdit aux parents d'accompagner leurs enfants à pied !

Si d'aventure et par obligation incontournable l'enfant devait quand même être amené à l'école en voiture, quelques règles sont à respecter pour la sécurité de ceux qui profiteront du bon air que notre commune leur offre, à savoir : grouper les moyens de locomotion afin de limiter le nombre de voitures aux abords des centres scolaires et éviter les parkings intempestifs, Nous vous rappelons les bases légales en vigueur :

- Loi sur la circulation routière (LCR)
- Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR)

En cas de non-respect de l'une ou l'autre de ces règles, des amendes entre CHF 40.-- et CHF 120.-- sanctionneront les fautifs. Il en va de la sécurité de nos enfants et la Police sera intransigeante là-dessus.

Création d'un chemin pour les écoliers, traversant le village d'est en ouest

Il est en fonction depuis la rentrée 2014. Il est balisé par des panneaux spécifiques. De plus à chaque traversée de route, des marquages de «pas jaunes» ont été apposés sur le bord de la chaussée, afin d'indiquer la meilleure position pour regarder et vérifier le trafic avant d'y traverser. Nous avons également rajouté des «bandes longitudinales pour piétons» dans le but de mieux guider les enfants dans les rues dépourvues de trottoirs.

Ces rues seront donc fréquentées par plus de piétons et cyclistes. De ce fait, nous demandons à tous les automobilistes d'éviter le plus possible ce trajet et, aux résidents, d'être très attentifs aux piétons et cyclistes.



Nouveau parking au centre des Plantys et changement de signalisation

Comme vous avez certainement pu le constater, la commune a aménagé un nouveau parking au nord du centre scolaire des Plantys, à proximité des terrains de football. Il est accessible directement depuis la route Cantonale, ce qui augmente la sécurité aux abords des infrastructures des Plantys. Vous y trouverez 3 places pour personnes handicapées, 2 places pour motos, 1 place pour car, 52 places libres et 25 places réservées aux enseignants durant les heures scolaires. Hors de ces heures, ces 25 places pourront être utilisées par toute personne. Il est également demandé aux sportifs et spectateurs fréquentant le stade de l'utiliser afin de ne plus avoir de véhicules sur les trottoirs de la rue du stade. Nous avons également mis en place une «interdiction de s'arrêter» sur une partie de la rue de la Prairie et de l'Impasse des Plantys à proximité du centre scolaire et du stade, dans le but d'y augmenter la sécurité.



CHEMIN D'ÉCOLE (suite)



Ecole des Plantys



Ecole de Bresse



Pavillon

Autour des écoles :
en jaune: les possibilités de stationnement
en rouge: les endroits interdits au stationnement

Nous profitons également de l'occasion de vous donner les précisions suivantes et rappeler quelques règles de circulation routière :

Les bandes longitudinales sont considérées comme les trottoirs.

Un véhicule est tout engin de transport terrestre, muni de roues et d'un moyen de propulsion (à moteur, par la force humaine, par la force animale, par le vent) servant à transporter des personnes, des animaux, des marchandises, des matériaux, des denrées ou des objets.

Les engins assimilés à des véhicules sont des moyens de locomotion à roues ou à roulettes mus par la seule force musculaire des utilisateurs, tels que les patins à roulettes, rollers, trottinettes et vélos d'enfants. Les cycles et les chaises d'invalides ne sont pas considérés comme des engins assimilés à des véhicules. (Art 1, al. 10 de l'OCR)

- Dans les véhicules équipés de ceintures de sécurité, le conducteur et les passagers doivent porter, pendant le trajet, les ceintures de sécurité existantes. Les conducteurs doivent s'assurer que les enfants de moins de 12 ans sont correctement attachés. (Art. 3a, al. 1 de l'OCR)
- Les cycles peuvent être parqués sur le trottoir, pour autant qu'il reste un espace libre d'au moins 1m50 pour les piétons. (Art 41, al. 1 de l'OCR)
- Le parage des autres véhicules sur le trottoir est interdit, à moins que des signaux ou des marques ne l'autorisent expressément. A défaut d'une telle signalisation, ils ne peuvent s'arrêter sur le trottoir que pour charger ou décharger des marchandises ou pour laisser monter ou descendre des passagers; un espace d'au moins 1m50 doit toujours rester libre pour les piétons et les opérations doivent s'effectuer sans délai. (Art 41, al. 1bis de l'OCR)
- Le conducteur qui doit emprunter le trottoir avec son véhicule observera une prudence accrue à l'égard des piétons et des utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules; il leur accordera la priorité. (Art 41, al. 2 de l'OCR)
- Les bandes longitudinales pour piétons marquées sur la chaussée ne peuvent être empruntées par les véhicules que si la circulation des piétons ne s'en trouve pas entravée. (Art 41, al.3 de l'OCR)

*Pour la Police Municipale
Claude Schöpfer, Sergent*

MAINTIEN DES VIGNOBLES EN TERRASSES

Après le Conseil d'Etat, le Grand Conseil valaisan soutient le projet du maintien du vignoble en terrasses de Vétroz.

Le Grand Conseil valaisan a donné son feu vert en juin 2014 à l'octroi d'un crédit cadre de 2,8 millions de francs en faveur du maintien du vignoble en terrasses de Vétroz. Le vote a été sans appel : 114 députés ont approuvé ce projet, deux refus et une abstention, un grand remerciement au Grand Conseil pour ce soutien. Pour rappel la Confédération et la Commune de Vétroz soutiennent également financièrement ce projet.

L'étape suivante est la création du syndicat du maintien du vignoble en terrasses sur la commune de Vétroz. La constitution de ce syndicat permettra d'obtenir les subventions (environ 70 %) pour la rénovation des murs en pierres sèches, l'amélioration de l'irrigation, des accès et de l'évacuation des eaux de surface du coteau de Vétroz.

Pour que le syndicat prenne forme, il faut que la majorité des surfaces du coteau de Vétroz accepte la création du syndicat. Chaque propriétaire recevra un droit de vote au prorata de ses surfaces. L'assemblée constitutive a été fixée au 3 novembre 2014. Tous les propriétaires recevront prochainement par courrier recommandé toutes les informations utiles.

La commission agricole de la commune de Vétroz formée de plusieurs viticulteurs et agriculteurs professionnels est à la base de ce projet. Le conseil municipal et la commission agricole de la commune de Vétroz soutiennent activement cette démarche qui permettra à long terme d'aider à la pérennité de notre vignoble du coteau de Vétroz.

*Pour la Commission agricole
André Fontannaz, Président*

CONCOURS ProKilowatt

ProKilowatt organise chaque année des appels d'offres publics afin de soutenir des programmes et des projets contribuant à faire baisser la consommation d'électricité. Les fonds affectés à cette tâche sont attribués sur la base d'une procédure d'enchères. Les projets et les programmes présentant les meilleurs rapports coûts-utilité remportent l'adjudication.

La commune de Vétroz a présenté un projet en décembre 2013 relatif aux changements d'éclairage public dans les rues du village de Vétroz. Notre demande a fait l'objet d'un examen détaillé par le bureau ProKilowatt et par des experts de l'office fédéral de l'énergie.

Notre projet a été retenu, ce qui permettra à la commune de Vétroz de toucher une contribution de Fr 47'000.- de la part de ProKilowatt. Ce montant sera utilisé pour accélérer le renouvellement et l'optimisation de l'éclairage public dans le village de Vétroz en utilisant les dernières technologies LED. Ceci permettra d'abaisser la consommation totale d'énergie de 40'000 kWh par année, soit environ le 10 % de la consommation totale pour l'éclairage public de la commune.

Remerciements aux services techniques de la commune de Vétroz en collaboration avec ESR, qui ont présenté un dossier de qualité à ProKilowatt.

*Pour la Commission des travaux publics
André Fontannaz, Président*

*Pour la Commission Environnement et Energie
Olivier Cottagnoud, Président*



ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

La commune de Vétroz va bientôt recevoir la confirmation de son label « Cité de l'énergie ». Elle a fait de grands progrès dans les économies d'énergie et la production d'énergie propre. La population vétrozaine sera associée à la cérémonie de remise du label.

Mais chacun à son échelle peut contribuer aux économies d'énergie et à la sauvegarde de la nature et de la planète. Aucun geste n'est insignifiant, même les plus petits. Par exemple, chaque ménage peut décider de l'origine de l'électricité consommée. Pour un modique supplément, vous ne consommerez que de l'hydroélectricité ou du solaire régional. ESR, l'entreprise approvisionnant Vétroz, propose par exemple, pour un supplément de prix de 0.3 ct/kWh, de vous attribuer de l'hydraulique valaisan à 100%, ou encore du solaire régional pour un supplément de 10ct/kWh.

Vous pouvez vous inscrire sur leur site internet www.esr.ch, ou encore par téléphone au 027.324.01.11.

*Pour la commission Environnement et Energie
Olivier Cottagnoud, Président*





EXTRAIT DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3eme trimestre 2014

Personnel communal

- Décide la mise au concours d'un poste de collaborateur aux travaux publics.
- Dans le cadre d'un remplacement, décide la mise au concours d'un poste d'éducatrice de la petite enfance.
- Décide l'engagement de Mme Morgane Theytaz en qualité d'éducatrice de l'enfance ES en emploi.

Finances communales

- Planifie courant novembre des séances avec la Commission de Gestion du Conseil Général en vue de la présentation du budget 2015.

Travaux publics

- Prend connaissance de l'obtention de la subvention ProKilowatt d'un montant de Fr. 47'000.-- en lien avec l'éclairage public, et annonce le planning d'implémentation suivant : en 2014, rue des Pêcheurs, rue des Semailles, rue de Bresse, chemin Terreauneuf, rue Haut-de-Cry, chemin Neuf ; en 2015, avenue de la Gare, rue de la Fontaine, impasse de Rouis, chemin du Repos.
- Adjuge les travaux du cimetière à l'entreprise ATRA S.A.
- Adjuge les travaux relatifs à la piste de saut en longueur du Centre scolaire de Bresse à l'entreprise Pierre Terretaz S.A.
- Adjuge le mandat concernant l'équipement de la Zone industrielle au bureau Realtec Sàrl.
- Prend connaissance de la subvention octroyée par le Fonds du sport du Canton du Valais pour la réfection du terrain de football ainsi que de la piste en tartan de Bresse.
- Suite aux intempéries des mois de juillet et d'août derniers, demande l'établissement d'un inventaire des sinistres (infrastructures privées et publiques) et d'un rapport faisant état des causes ayant engendrés les dégâts. Convoque les communes voisines pour effectuer un bilan et discuter des responsabilités de chacun. Prend note que la PCi sera à disposition de la commune la semaine du 10 novembre 2014.

Constructions

- Délivre les autorisations de construire requises et traite les oppositions formées.
- Attribue les travaux suivants concernant la construction des nouvelles infrastructures pour la petite enfance : travaux de plâtrerie à Jacques-Roland Coudray, façades à Facetec S.A.

- Prend note des rapports, des tests à effectuer et des mesures à prendre en lien avec l'inondation de la salle de gymnastique du Centre scolaire des Plantys.
- Valide la reconduction pour une nouvelle durée de dix ans du « Règlement d'encouragement à la rénovation et à la sauvegarde des bâtiments » et soumet la requête au Conseil Général en vue d'une détermination en octobre 2014.

Ecoles et structures communales de la petite enfance

- Adjuge le mandat concernant le matériel scolaire à BO-Papier Sàrl.
- Prend note que plus de 50 enfants s'étant inscrits pour le transport scolaire de midi, l'utilisation d'un deuxième bus s'avère indispensable.
- Prend note que la rentrée scolaire 2014-2015 s'est effectuée sans problèmes particuliers, notamment en rapport avec le regroupement.
- Prend connaissance que la nouvelle loi sur l'enseignement, arrêtant les dates de naissance des enfants pour scolarisation, entrera en vigueur en 2015.
- Prend note que la « Journée à pied à l'école » aura lieu le 19 septembre 2014.

Demandes et divers

- Prend connaissance des adjudications effectuées en lien avec les travaux sur l'ancienne partie du Foyer «Haut de Cry ».
- Prend part à l'inauguration de l'usine GazEl S.A. le vendredi 19 septembre 2014.
- Prend note de la subvention du Département des transports du Canton du Valais en vue de la sécurisation des Falaises de Balavaud.
- Prend connaissance de la démission de M. Kostas Karakatsanis de son poste de conseiller général, et de la nomination par le PLR de M. Jeton Rexhepi pour le remplacer.
- Prend note que la remise du label « Cité de l'Energie » aura lieu à Bienne le 1er octobre 2014.
- Participera le 16 octobre 2014 au petit-déjeuner économique des Régions, en collaboration avec l'Antenne Régions Valais romand.



© Studio Bomardot



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Contact

Municipalité de Vétroz
Route de l'Abbaye 31
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch
www.vetroz.ch

Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	08:00–12:00
Mercredi	13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé
Fermé durant les jours fériés.	